

<b>Département des Côtes d'Armor Service Europe / Europ'Armor</b>	
<b>Priorité : Encourager les structures costarmoricaines à s'engager dans un projet de partenariat européen</b>	
<b>Action : De l'idée au projet européen</b>	
<b>Cette action vise à</b>	<p>=&gt; permettre aux structures du 22 de se créer un réseau européen dans l'objectif de élaborer un projet</p> <p>=&gt; permettre une rencontre de travail avec son partenaire européen en amont du dépôt d'un dossier de candidature Erasmus+</p>
<b>Types d'activités éligibles</b>	<b>Mobilité (frais de déplacement) des costarmoricains porteurs d'un futur projet européen</b>
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel d'encadrement et enseignants des collèges &amp; écoles primaires (CM1-CM2) membres du Kiosqu'Europe</li> <li>- Professionnels de la jeunesse</li> <li>- Membres d'une association</li> <li>- Agents et décideurs des collectivités</li> </ul>
<b>Critères de recevabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être une structure costarmoricaine</li> <li>- Avoir un partenaire européen identifié</li> <li>- Doit permettre le financement d'une première rencontre physique avec le partenaire</li> <li>- Présenter dans le dossier une fiche projet établie conjointement par les partenaires (à télécharger sur <a href="https://cotesdarmor.fr/vos-services/soutien-aux-echanges-de-jeunes-en-europe">https://cotesdarmor.fr/vos-services/soutien-aux-echanges-de-jeunes-en-europe</a> )</li> </ul>
<b>Conditions</b>	<p>Une structure peut uniquement prétendre à 1 seul cofinancement par projet</p> <p>En parallèle un accompagnement pour la recherche de cofinancements européens (ERASMUS+) est systématiquement proposé par Europ'Armor</p> <p><b>Date de dépôt du dossier : 3 mois avant la date de départ</b> (conditions particulières pour les collèges Kiosqu'Europe : =&gt; 2 dates par an : 15 avril et 15 novembre (cf livret Kiosqu'Europe page 5)</p>
<b>Appui financier et technique du Département</b>	<p><b>250 € par costarmoricain participant au déplacement, plafonné à 2 personnes</b></p> <p>&gt; le versement de la subvention est effectué après la restitution et la réception du bilan d'activité et financier du projet</p>
<b>Renseignements, retrait et dépôt du dossier</b>	<p>Service Europe / Europ'Armor Département des Côtes d'Armor Place du Général De Gaulle CS 42371 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1 02 96 62 63 98 <a href="mailto:europ.armor@cotesdarmor.fr">europ.armor@cotesdarmor.fr</a></p> <p>Dossier de demande de subvention est disponible et téléchargeable sur le site du Département . <a href="https://cotesdarmor.fr/vos-services/soutien-aux-echanges-de-jeunes-en-europe">https://cotesdarmor.fr/vos-services/soutien-aux-echanges-de-jeunes-en-europe</a></p>